



## Infiltration mur mitoyen/ non réponse expert/silence assurance

-----  
Par Edendrop15

Bonjour,

Nous avons fait l'acquisition d'une maison mitoyenne en octobre 2021. Un de nos voisins direct possède un immeuble divisé en biens locatifs. Son pignon est plus haut que le mien. Nous avons constaté des infiltrations d'eau de pluie depuis novembre 2021. Nous avons fait venir 3 experts différents, tous mandatés par notre assurance. Les 3 ont mis en cause mon voisin.

Ce n'est qu'à la suite d'une aggravation conséquente de l'infiltration, que nous avons eu une recherche de fuite demandée en avril 2023. Avec les lenteurs administratives et la non coopération de mon voisin, la recherche de fuite s'est fait le 6 décembre 2023.

Celle ci a bien montré que l'infiltration se faisait chez par le pignon, la toiture et les cheminées de mon voisin.

Face a son refus de faire ses travaux ( contacte a plusieurs reprise depuis janvier 2023, a l'heure actuelle celui ci ne me parle plus ).

Nous sommes passé en conciliation le 19 février au tribunal de notre ville. Il s'est engagé a rétablir l'étanchéité totale et durable de son bien avant le 30 mars.

Nous avons fait venir une entreprise pour chiffrer les travaux de réfection, puis une deuxième. Les travaux sont estimés a 10000e... L'expert ne nous indemnise que de 2300e..

Nous avons fait revenir l'expert, le 18 avril, pour qu'il puisse à nouveau estimer les dégâts 1 an après sa première venue. Nos deux chambres sont considérés comme insalubres, et il nous a dit que les travaux effectués par notre voisin étaient du rafistolages. Que nous ne devrions pas réparer de notre côté.

Or, depuis notre expert ne nous répond pas, l'expert voisin non plus. Notre assurance ne veut pas avancer tout le temps que l'expert ne répond pas.

Notre assistance juridique nous dit que c'est du ressort de notre assurance habitation pour effectuer les démarches auprès d'un autre expert puis avocat...

Nous sommes perdus et épuisés de devoir nous battre, appeler tous les jours pour relancer les experts, les assurances etc...

La chambre de mon fils de 6 ans est insalubre, il est malade depuis plusieurs mois. Nous avons déménagé son lit dans le bureau qu'il nous reste, par terre... Les murs moisissent, les tissus aussi.

Que devons nous faire exactement ?

Merci d'avance pour votre aide

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

L'assurance ne rembourse pas les réparations.

C'est votre voisin qui doit les réaliser.

Vous pouvez faire un signalement de l'insalubrité au préfet.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16158]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16158  
[/url]

-----  
Par Nihilscio

Bonjour,

A ce stade ne vous reste plus que l'action en justice qui aboutira probablement à la condamnation du voisin et il faut vous en remettre à un avocat.

-----  
Par Edendrop15

Merci pour vos réponses rapides !

Je vais faire le signalement.

L'expert du voisin ne donne plus signe de vie pour accepter le devis de réparation.

Le voisin ne me répond plus non plus.

Normalement mon assistance juridique doit pouvoir m'aider, mais elle me renvoi vers mon assurance habitation.

Cette dernière dit qu'il faut attendre le procès verbal d'expertise, mais l'expert ne répond pas...

Je ne sais plus quoi faire pour faire bouger les choses

-----  
Par yapasdequoi

Les assureurs ne feront rien au sujet de la réparation.

-----  
Par Nihilscio

Je ne sais plus quoi faire pour faire bouger les choses.

Votre avocat saura quoi faire. Il demandera probablement pour commencer une expertise judiciaire.

-----  
Par Edendrop15

Merci à vous pour vos réponses.